

**Intervention de M. Jean-Baptiste MATTEI,
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès des Nations Unies à Genève
et des organisations internationales en Suisse**

99ème session du Conseil de l'OIM

Genève, le 29 novembre 2010

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames et Messieurs,

La France s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne. En complément de celle-ci, je tiens à remercier l'Ambassadeur du Japon pour le travail accompli à la Présidence du Bureau, tout particulièrement pour son engagement personnel dans la réflexion autour d'une possible réforme budgétaire de l'organisation, et à féliciter mon collègue algérien pour son élection.

Je voudrais également rendre hommage à l'action de l'OIM dans le contexte des crises humanitaires. L'année qui vient de s'écouler a encore été marquée par de nombreuses catastrophes à travers le monde, parfois d'une ampleur sans précédent, comme au Pakistan et en Haïti. L'OIM, grâce à son réseau très dense, a souvent été aux avant-postes de la réponse internationale.

Ainsi, sa présence de longue date en Haïti et la confiance des autorités haïtiennes lui ont permis de se déployer rapidement pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre du 12 janvier, de manière coordonnée avec les Nations Unies. C'est en reconnaissance de cette expertise et de cette capacité que la France a apporté un soutien financier à son action dans le domaine des abris. Alors que les plaies du séisme ne sont toujours pas refermées et qu'Haïti fait face à un nouveau défi humanitaire, celui du choléra, la communauté internationale ne doit pas relâcher son effort en faveur de ce pays plusieurs fois meurtri.

Monsieur le Président,

L'ampleur des mouvements migratoires dans le monde impose une coopération internationale renforcée à tous les niveaux ainsi qu'une plus grande interconnexion des politiques publiques dans chacun de nos pays. Je voudrais, à cet égard, relever deux événements marquants de l'année écoulée :

- *Premièrement*, la tenue du 4^{ème} Forum mondial sur la migration et le développement, il y a quelques jours à Puerto Vallarta. La construction de partenariats et le croisement des thématiques sont au cœur des travaux du Forum, auxquels l'OIM a cette année encore apporté une contribution utile. La France tient à féliciter le Mexique pour le succès de cet événement et forme le vœu que le Forum, qui va être évalué, continue à offrir un cadre informel propice à l'échange d'idées et de bonnes pratiques au service de partenariats équilibrés pour la migration et le développement. Elle se réjouit de voir la Suisse présider ce processus et l'assure de sa coopération.

- *Deuxièmement*, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et l'adoption du programme de Stockholm, en décembre 2009, qui renforcent le caractère coordonné de la gestion des migrations au sein de l'Union européenne, [comme l'a rappelé ce matin la Commissaire européenne aux affaires intérieures]. La France se réjouit tout particulièrement des premières avancées concrètes dans la mise en œuvre d'un régime européen commun d'asile, dont l'ouverture à Malte du Bureau d'appui en matière d'asile.

Le besoin d'interconnexion des politiques et de renforcement de la coopération internationale étaient des enseignements du Rapport mondial sur la migration publié par l'OIM en 2008. Le nouveau Rapport, présenté ce matin par le Directeur général, va lui aussi contribuer à éclairer l'ensemble des acteurs intéressés sur les grandes tendances de la migration. Le caractère désormais annuel de cette publication et son édition simultanée dans les trois langues officielles de l'Organisation devraient conforter sa visibilité et sa diffusion.

Alors que les migrations sont en perpétuelle évolution, je tiens à saluer le dynamisme dont vous faites preuve, Monsieur le Directeur général, pour adapter constamment l'OIM aux défis contemporains. La France, qui a apporté son soutien au processus de révision structurelle de l'organisation, vous remercie de continuer à faire rapport régulièrement devant les Etats membres sur l'avancement de la mise en œuvre de la réforme et sur son impact budgétaire.

S'agissant des décisions que cette 99^{ème} session du Conseil doit prendre, je souhaite faire part de l'appréciation de la France à l'égard de la proposition de l'administration d'adopter pour 2011 un budget administratif en croissance nominale nulle. Il s'agit d'une proposition raisonnable et appropriée dans un contexte où les Etats membres sont soumis à des contraintes budgétaires très fortes et où toutes les organisations internationales sont invitées à faire preuve de la plus grande rigueur de gestion. J'ajoute que la France continuera à contribuer dans un esprit constructif à la réflexion sur une possible réforme budgétaire visant à rationaliser le financement de l'organisation.

Le Conseil est également invité à se prononcer sur le réexamen de la stratégie en 12 points de l'OIM. La France considère que ce document, adopté en 2007, continue d'offrir un cadre d'action pertinent et adapté aux réalités actuelles en matière de gestion de la migration et de réponse aux crises humanitaires.

Sur le plan bilatéral, je me réjouis de l'aboutissement des discussions entre les autorités françaises et l'OIM sur l'exonération d'impôt sur le revenu des fonctionnaires de l'organisation résidant en France, qui répond à une demande ancienne de l'association du personnel. L'accord conclu le 15 octobre dernier, dont l'entrée en vigueur est soumise à ratification parlementaire, témoigne de la volonté de la France d'accompagner le développement de l'organisation et de soutenir le rôle international de Genève et de sa région.

Enfin, à l'approche du 60^{ème} anniversaire de l'OIM, je tiens à vous assurer, Monsieur le Directeur général, de la disponibilité de la France pour participer aux commémorations.

Je vous remercie de votre attention.